

Formation

Autorisations parentales

Objet : gestion des autorisations parentales

Bonjour

Suite à la rencontre avec les délégués formation des commissions techniques de février 2024, **nous avons décidé de proposer une autorisation parentale « saisonnière » pour les formations.**

Cette autorisation sera valable toute la saison pour tous les organisateurs de stages (Région, CD et districts du Tri-CD 25-70-90).

Elle a été validée par le service juridique de la Fédération.

Nous sommes bien conscients des difficultés rencontrées pour récupérer ces attestations. Les retards se cumulaient dans toute la chaîne d'organisation des stages et mettaient en difficulté les organisateurs.

Je rappelle que nous n'acceptons pas d'inscription de stage sans autorisation parentale pour des mineurs. Les dates de retour des documents et de paiements sont explicitement notées dans les circulaires et sur l'accusé de réception de demande d'inscription reçu par les correspondants et trésoriers des associations ainsi que par les futurs stagiaires.

Nous avons donc fait ce choix afin de faciliter le travail des responsables de sections, correspondants des associations et des organisateurs de stages.

Vous trouverez en pièce jointe du courriel un exemplaire de cette autorisation parentale. Les responsables chargés d'inscrire les personnes en formation pourront « conserver » pour la saison les autorisations remplies et les envoyer aux organisateurs afin de permettre les confirmations des inscriptions.

Voici [le lien de téléchargement](#) de cette autorisation permanente annuelle.

Vous trouverez ici [le lien de téléchargement](#) des conditions d'inscription en stage

Attention, il est bien entendu qu'il faudra renvoyer pour chaque stage les autorisations parentales nécessaires en attendant de trouver une solution technique de sauvegarde partagée et sécurisée pour L'ensemble des organisateurs.

Nous sommes actuellement en train de travailler à l'adaptation de notre site internet et des applications de gestion des formations et des compétitions.

Vous continuerez, dans un premier temps, de recevoir le lien vers les autorisations parentales pré-remplies dans les accusés de réception (il en est de même des stagiaires) – **Merci de ne pas utiliser cette fonctionnalité.**

Nous travaillons à modifier les messages le plus rapidement possible.

Bien cordialement

Jean-Pierre ARNOUD
Chargé de formation